

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° BC/20-078**Mobilités****Marché 2016-002 - Lot 4 - Service de transports scolaires
Vallée de Seine rive droite - Avenant 7**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 4 décembre 2020, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 10 décembre 2020 à 17h00.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Thomas DURAND, Juliette ROUILLOUX-SICRE, Antoine ROUSSELET, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Lydie CASELLI, Annick DELOUZE

Absents :**Absents excusés :****Pouvoirs :**

Jérôme GRENIER a donné pouvoir à Dominique MORIN

Secrétaire de séance : Annick DELOUZE

Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/20-153 du 19 novembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau communautaire ;

Vu le rapport du Bureau communautaire n° B 16/05/65 du 12 mai 2016 autorisant la signature du marché 2016/002 " Exploitation des services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des portes de l'Eure " ;

Vu le projet d'avenant n°7 ;

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la signature des avenants à tous marchés et accords-cadres ayant une incidence financière nulle, inférieure ou égale à 5% de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer un avenant n°7 au marché 2016/002 : " Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Lot n°4 : Transports scolaires Vallée de Seine rive droite " ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°7 au marché 2016/002 : " Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Lot n°4 : Transports scolaires Vallée de Seine rive droite" ayant pour objet de faire face aux surcoûts liés à la crise sanitaire.

Le montant total de l'avenant n°7 est de 1 831,94 € HT.

Le montant total du marché après passation de l'avenant n° 7 pour la durée totale du marché, soit 6 ans, est de 1 694 677,79 € HT soit 1 864 145,57 € TTC.

Le montant total des avenants après avenant n°7, représente une plus-value totale de + 18,61 % sur le montant du marché.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



AVENANT : N° 7

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Seine Normandie Agglomération
12 rue la Mare à Jouy
27120 Douains

Représenté par
Frédéric DUCHÉ

Titulaire du marché :

Transdev val de seine
Représenté par
Monsieur le Directeur,

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure - Lot n° 4 : Transports scolaires Vallée de Seine rive droite

N° du marché : 2016/002

Notifié le : 24 mai 2016

Montant du marché pour une période de 6 ans :

Montant HT : 1 428 762,18 € soit 1 571 638,40 € TTC

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

Du fait de l'épidémie Covid-19, SNA avait demandé au transporteur TVS de prendre des mesures de protection sanitaire nécessaires (désinfection des véhicules, bâche de protection, rubalises, gel hydro alcoolique, une communication via des affiches dans les cars pour rappeler les gestes barrières...) en vue de limiter la propagation du virus.

Cette opération a généré un surcoût de 1 831,94 € HT entre mai et juillet 2020 pour ce lot n°4.

L'impact financier sur les 6 ans :

	Année 1 du 01/09/2016 au 31/08/2017	Année 2 du 01/09/2017 au 31/08/2018	Année 3 du 01/09/2018 au 31/08/2019	Année 4 du 01/09/2019 au 31/08/2020	Année 5 du 01/09/2020 au 31/08/2021	Année 6 du 01/09/2021 au 31/08/2022	TOTAL HT
Marché de base	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	238 127,03 €	1 428 762,18 €
Avenant n°1	932,26 €	932,26 €	932,26 €	932,26 €	932,26 €	932,26 €	5 593,56 €
Avenant n° 2	0 €	3 192,35 €	3 192,35 €	3 192,35 €	3 192,35 €	3 192,35 €	15 961,75 €
Avenant n°3	0 €	0 €	63 545,00 €	63 545,00 €	63 545,00 €	63 545,00 €	254 180,00 €
Avenant n°4	0 €	0 €	2 921,01 €	0 €	0 €	0 €	2 921,01 €
Avenant n°5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avenant n°6	0 €	0 €	0 €	-14 572,65 €	0 €	0 €	- 14 572,65 €
Avenant n°7	0 €	0 €	0 €	1 831,94 €	0 €	0 €	1 831,94 €
TOTAL HT	239 059,29 €	242 251,64 €	308 717,65 €	293 056,43 €	305 796,64 €	305 796,64 €	1 694 677,79 €

Le montant total de l'avenant n°7 est de 1 831,94 € HT.

Le montant total du marché après passation de l'avenant n° 7 pour la durée totale du marché soit 6 ans est de 1 694 677,79 € HT soit 1 864 145,57 € TTC.

Le montant total après avenant n°7, représente une plus-value totale de + 18,61 % sur le montant du marché.

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À, le

Le titulaire, Monsieur le Directeur

À DOUAINS, le

Frédéric DUCHÉ

Président de Seine Normandie Agglomération

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le